

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 juillet 2017 portant ouverture de l'épreuve d'aptitude pour l'exercice en France des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, mentionnée aux articles R. 4111-18 et R. 4221-14 du code de la santé publique (session 2017)

NOR : SSAN1722309A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 4111-18 et R.4221-14 ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2010 modifié fixant les modalités d'organisation de l'épreuve d'aptitude et du stage d'adaptation pour l'exercice en France des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'épreuve d'aptitude organisée au titre de l'année 2017 en vue de l'exercice en France des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen porte sur le programme ou les matières mentionnées dans la notification qui a été adressée par le ministre chargé de la santé au candidat à l'autorisation d'exercice après examen de son dossier par la commission compétente, en application des articles R. 4111-17 et D. 4221-1 du code de la santé publique.

Art. 2. – Cette épreuve consiste en une épreuve orale, qui prend la forme d'une interrogation par les membres du jury, d'une durée totale de quarante-cinq minutes, après une préparation de vingt minutes et se décomposant comme suit :

1° D'une part, un exposé à partir d'un sujet préalablement tiré au sort par le candidat, d'une durée maximale de quinze minutes ;

2° D'autre part, un entretien avec le jury d'une durée maximale de trente minutes portant sur le programme ou les matières mentionnées à l'article 1^{er}.

Art. 3. – L'épreuve d'aptitude se déroule par profession et, le cas échéant, par spécialité à l'espace Jean Monet, 47, rue des Solets, 94000 Rungis, du 6 novembre 2017 au 15 décembre 2017 inclus.

Le calendrier prévisionnel du déroulement de l'épreuve d'aptitude figure en annexe du présent arrêté.

Art. 4. – Les informations concernant cette épreuve ainsi que le plan d'accès au centre d'examen sont consultables sur le site internet suivant : www.cng.sante.fr, rubrique « commissions d'autorisation d'exercice ».

Art. 5. – La composition des jurys est affichée dans le centre d'examen et ne peut être communiquée au préalable.

Art. 6. – La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 juillet 2017.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef du bureau RH2 de l'exercice,
de la déontologie et du développement
professionnel continu,*

G. BOUDET

ANNEXE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL PAR PROFESSIONS ET SPÉCIALITÉS
EN VUE DE L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE D'APTITUDE (SESSION 2017)

SPÉCIALITÉ	DATE D'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE
PROFESSION DE MÉDECIN :	
Anesthésie réanimation	6 novembre 2017 et 7 novembre 2017
Génétique Médicale	7 novembre 2017
Médecine Nucléaire	7 novembre 2017
Gynécologie médicale	8 novembre 2017
Psychiatrie	13 novembre 2017 et 14 novembre 2017
Rhumatologie	14 novembre 2017
Réanimation médicale	14 novembre 2017
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	15 novembre 2017
Médecine générale	16 novembre 2017 et 17 novembre 2017
Médecine du travail	20 novembre 2017
Radiodiagnostic et imagerie	20 novembre 2017 et 21 novembre 2017
Chirurgie générale	21 novembre 2017
Hématologie	21 novembre 2017
Gériatrie	22 novembre 2017 et 23 novembre 2017
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	23 novembre 2017
Cardiologie et maladies vasculaires	23 novembre 2017 et 24 novembre 2017
Anatomie et cytologie pathologiques	27 novembre 2017
Santé publique et médecine sociale	28 novembre 2017
Médecine interne	28 novembre 2017 et 29 novembre 2017
Dermatologie et vénéréologie	28 novembre 2017
Médecine physique et de réadaptation	29 novembre 2017
Gynécologie obstétrique	29 novembre 2017 et 30 novembre 2017
Pédiatrie	30 novembre 2017 et 1 décembre 2017
Chirurgie infantile	30 novembre 2017
Chirurgie orthopédique et traumatologique	4 décembre 2017 et 5 décembre 2017
Neurochirurgie	4 décembre 2017 et 5 décembre 2017
Biologie médicale (médecin)	5 décembre 2017
Néphrologie	5 décembre 2017 et 6 décembre 2017
Neurologie	6 décembre 2017 et 7 décembre 2017
Ophtalmologie	6 décembre 2017
Endocrinologie et métabolisme	7 décembre 2017
Chirurgie viscérale et digestive	7 décembre 2017 et 8 décembre 2017
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	11 décembre 2017
Pneumologie	12 décembre 2017
Oncologie	12 décembre 2017 et 13 décembre 2017

SPÉCIALITÉ	DATE D'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE
Chirurgie vasculaire	13 décembre 2017
Gastro-entérologie et hépatologie	13 décembre 2017 et 14 décembre 2017
ORL	14 décembre 2017
Chirurgie urologique	15 décembre 2017
PROFESSION DE CHIRURGIEN-DENTISTE :	
Odontologie	8 novembre 2017 et 9 novembre 2017
Chirurgie orale	9 novembre 2017
Orthopédie dento-faciale	13 décembre 2017 et 14 décembre 2017
PROFESSION DE PHARMACIEN :	
Biologie médicale (pharmacien)	11 décembre 2017 et 12 décembre 2017
Pharmacie polyvalente	14 décembre 2017 et 15 décembre 2017
PROFESSION DE SAGE-FEMME :	
Sage-femme	27 novembre 2017